

Réformes de l'orthographe

Depuis 300 ans, la moitié des mots ont changé d'orthographe.

Faut-il simplifier l'orthographe ? Les adversaires des réformes essaient d'entretenir la « pureté de la langue » en organisant des concours de dictée où ils accumulent les difficultés et les exceptions. Plus de la moitié des mots de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, en 1694, ne nous sont toutefois parvenus qu'après une ou plusieurs modifications graphiques. Les arbitres des concours d'orthographe auront donc fort à faire si les candidats se réclament du *Dictionnaire historique de l'orthographe française* (1995, éditions Larousse, par N. Catach, J. Golfand, O. Meltas, L. Pasques-Biedermann, C. Sorin et S. Baddeley), qui rassemble l'histoire de ces transformations. Ces variantes témoignent de l'hésitation et de la lutte entre le courant d'orthographe étymologique, et une graphie simplifiée et modernisée.

Nous avons étudié les modifications graphiques des 17 242 entrées de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. L'orthographe de ces mots a été comparée à celle sous laquelle ils apparaissent dans les sept éditions postérieures, dont la dernière date de 1935 (la publication d'une nouvelle édition est en cours), ainsi que dans les trois premiers dictionnaires français qui précédaient : le *Dictionnaire francoislatin* de Robert Estienne, paru en 1549, sa révision par Thierry en 1564 et le *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*, publié par Nicot en 1606.

Les modifications graphiques qui concernent l'accentuation sont, de loin, les plus fréquentes : 27,69 pour cent du nombre total. L'introduction de l'accent aigu, comme dans *délit*, ou en remplacement de l'ancien s muet, comme

dans *dépit*, représente 21,22 pour cent de l'ensemble des modifications répertoriées.

Cette mise en place des accents correspond à la modernisation du système graphique du français, mettant en jeu les deux grands principes qui caractérisent l'histoire de son écriture. Le principe d'écriture phonogrammique assure un meilleur accord entre le son et la graphie, et facilite l'écriture et la lecture. Le principe d'écriture sémiographique, ou distinctif, qui explique par exemple l'introduction des accents dans les homophones grammaticaux (tels à et a, où et ou) répond au souci de la distinction des sens au moyen de la gra-

Après que l'Académie Française eut été établie par les Lettres Patentes du feu Roy, le Cardinal de Richelieu qui par les mesmes Lettres avoit esté nommé Protecteur et Chef de cette Compagnie, luy proposa de travailler premièrement à un Dictionnaire de la Langue Française, et ensuite à une Grammaire, à une Rhétorique et à une Poétique.

Elle a satisfait à la première de ses obligations par la composition du Dictionnaire qu'elle donne presently au Public, en attendant qu'elle s'acquitte des autres.

L'utilité des Dictionnaires est universellement reconnue. Tous ceux qui ont étudié les Langues Grecque et Latine, qui sont les sources de la nostre, n'ignorent pas le secours qu'on tire de ces sortes d'Ouvrages pour l'intelligence des Auteurs qui ont écrit en ces Langues, et pour se mettre soy-mesme en estat de les parler et de les écrire. C'est en qui a engagé plusieurs sçavans hommes des derniers siècles à se faire une occupation sérieuse de ranger sous un ordre méthodique tous les mots et toutes les plus belles façons de parler de ces Langues, pour le soulagement de ceux qui s'y appliquent avec soin.

La préface de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, en 1694 (ici reproduite dans l'édition de 1878) permet de mesurer l'évolution de l'orthographe du français.

graphie, présent dans les plus anciens traités d'orthographe.

Les changements de catégorie grammaticale entrent pour 12,39 pour cent dans les modifications orthographiques. Ils concernent l'histoire de la notation du pluriel, du genre, le changement de désinence et l'apparition de nouvelles désinences du féminin ou du masculin.

DISTINGUER LE MASCULIN DU FÉMININ

Les modifications des marqueurs de genre sont particulièrement intéressantes. Elles vont souvent dans le sens de l'apparition d'une marque audible pour noter l'opposition entre le masculin et le féminin. Dans des adjectifs tels que *verd* /

verte, écrit ainsi en 1549 et 1564, le *d* muet final du masculin, d'origine étymologique (du latin *viridis*), que l'on retrouve dans *verdure* par exemple, s'aligne au XVIII^e siècle sur le féminin et devient *vert* / *verte*.

En revanche, la série des finales développées du féminin en *isse*, ou en *ive*, du type *apprentif* / *apprentive*, *apprenti* / *apprentisse*, que l'on trouve en 1694, disparaît au début du XIX^e siècle au profit de la finale courte du féminin en *ie*, alignée sur l'ancien masculin en *i*. L'opposition entre le masculin et le féminin en *i* / *ie* qui, aux XVIII^e et XIX^e siècles, reposait sur une opposition de durée perceptible à l'oral a été réduite à une opposition graphique.

Les mots composés ont aussi subi de nombreuses modifications. La tradition ancienne d'écriture soudée (les signes auxiliaires tels que l'apostrophe et le trait d'union n'étant pas en usage avant le XVI^e siècle) s'est opposée à l'écriture en termes séparés qui met en valeur la composition.

Pour un mot du vocabulaire courant, tel *plafond*, au XVI^e siècle, composé de *plat* et de *fond*, Thierry et Nicot retiennent la forme soudée, au pluriel, *plafonds*, avec maintien de la consonne finale muette du

premier élément. En 1694, l'Académie retient le mot au singulier et présente cinq variantes graphiques : *plafond*, *plafond*, *plat fond*, *plat-fond* et *pla-fond*. L'édition de 1718 retient la forme soudée, *plafond* et la forme en deux termes avec trait d'union, *plat-fond*, qui fait apparaître la composition mor-

phologique. Ces deux variantes sont soudées dans l'édition de 1740 : *plafond*, *plafond*. La soudure, accompagnée de la suppression de la consonne finale du premier élément, conformément à la prononciation, l'a emporté en 1762.

Une dernière victoire du courant d'orthographe modernisée mérite d'être mentionnée : en 1835, l'Académie admet l'écriture en *ais* / *ait* des désinences de l'imparfait (il *allait*), en remplacement des formes anciennes en *ois* / *oit* (il *alloit*). Les traités de grammaire attestent que ce choix n'est que le reflet d'un usage de prononciation en cours depuis le XVII^e siècle. Près de deux siècles ont été nécessaires pour que l'écrit, ici, rejoigne l'oral.

Liselotte BIEDERMANN-PASQUES
CNRS – HESO

Chémokines

Elles bloquent la réplication du VIH.

Le virus de l'immunodéficience humaine, le VIH, responsable du SIDA, endommage le système immunitaire, jusqu'à le détruire. Dès 1986, Jay Levy, à l'Université de San Francisco, avait montré que les lymphocytes CD₈ (une catégorie de globules blancs) peuvent empêcher le virus de se multiplier, mais la (ou les) substance responsable de cette inactivation n'avait pas encore été identifiée. Elle l'est aujourd'hui : une combinaison de trois molécules vient d'être identifiée comme étant le «facteur de Levy».

J. Levy avait montré que les lymphocytes CD₈ inhibent la réplication du VIH, en libérant des facteurs solubles, et que le pouvoir inhibiteur des lymphocytes CD₈ des patients ayant atteint le stade SIDA diminue. Robert Gallo, à l'Université de Maryland, et Paolo Lusso, à l'Institut Saint Raphaël de Milan, ont cherché à savoir quels sont ces facteurs : ils ont analysé les molécules libérées par une lignée particulière de lymphocytes CD₈, et ont identifié trois chémokines (des molécules qui participent aux mécanismes inflammatoires) : RANTES, M1P1 α et M1P1 β .

Effectivement, ces molécules bloquent *in vitro* la réplication des lymphocytes CD₄ infectés par le VIH ; RANTES a une action supérieure à celle des deux autres facteurs, mais un mélange des trois facteurs est notablement plus efficace que chacun des facteurs pris séparément. De surcroît, ces facteurs agissent à faible concentration.

Simultanément, Reinhard Kurth, de l'Institut Paul Ehrlich, à Langen, en Allemagne, a montré qu'un messenger chimique récemment découvert, l'interleukine 16, inhibe aussi la réplication du VIH.

Plusieurs questions restent ouvertes : ces chémokines sont-elles bien les facteurs de Levy ? Dans quelle mesure contrôlent-elles la multiplication virale, *in vivo* ? Leur concentration détermine-t-elle la durée de la phase asymptomatique ? Et surtout, quelles sont les applications thérapeutiques potentielles de ces molécules ? Quoi qu'il en soit, tandis que l'on mesure les limites des traitements antiviraux dont on dispose aujourd'hui, et qu'un vaccin contre le VIH reste encore hypothétique, ces molécules semblent être une voie de recherche à explorer. □